

Emploi salarié

Le champ des estimations d'emploi de l'Insee

Les estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le nombre de personnes en emploi travaillant en France. Il s'agit d'un emploi total (salarié et non salarié), exprimé en nombre de personnes, c'est-à-dire corrigé de la multi-activité de certains travailleurs.

Ces estimations d'emploi total sont publiées sur une base annuelle, dans la mesure où certaines composantes de l'emploi ne peuvent, à l'heure actuelle, être approchées que de manière annuelle.

L'Insee publie des **estimations trimestrielles d'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles en France métropolitaine**. Depuis l'estimation du deuxième trimestre 2009, la définition des secteurs d'activité provient de la nomenclature d'activités « NAF rév. 2 ». Le champ des secteurs dits « principalement marchands non agricoles » couvre 15 des 17 postes de la nomenclature d'activités française NAF (secteurs DE à MN et secteur RU). Il regroupe les activités les plus sensibles à la conjoncture.

Depuis septembre 2006, l'Insee a étendu son champ en publiant une estimation trimestrielle d'emplois salariés dans le secteur « concurrentiel » qui intègre en plus des secteurs précédents les **entreprises des secteurs non marchands**, en France métropolitaine. L'extension de champ permet de couvrir les secteurs de l'éducation, de la santé, et des administrations à l'exception de l'emploi public (environ 2 millions de salariés).

Les autres composantes de l'emploi restent pour l'instant estimées sur une base annuelle, au 31 décembre de chaque année : emploi dans les DOM, emploi public, emploi agricole, emploi non salarié.

Les sources des estimations trimestrielles

Les informations trimestrielles sur l'emploi salarié hors intérim proviennent, en quasi-totalité, de deux sources :

- l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (**Acemo**) réalisée par la Dares (ministère du Travail) pour la première estimation Flash ;
- la statistique établie par les **Urssaf** à partir des réponses des établissements versant des cotisations sociales pour les estimations suivantes dans leur bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) puis dans leur déclaration sociale nominative (DSN).

La source Acemo, disponible plus rapidement, est utilisée pour l'**estimation Flash** d'emploi salarié. Cette estimation est fondée sur des modèles d'étalonnage réalisés par l'Insee et la Dares à partir d'Acemo. Le recours à la modélisation permet d'extrapoler à l'ensemble des entreprises des secteurs marchands les résultats d'Acemo qui ne couvre que les entreprises d'au moins 10 salariés. L'estimation Flash est disponible environ 45 jours après la fin du trimestre.

L'emploi salarié est ensuite estimé à partir des données des Urssaf, seule source couvrant la totalité des établissements, alors que la source Acemo ne couvre que les établissements de 10 salariés et plus. Cette estimation d'emploi est disponible environ 70 jours après la fin du trimestre et est susceptible d'être révisée à l'occasion de la publication à 70 jours des résultats du trimestre suivant. Les données issues de la source Urssaf depuis le quatrième trimestre 1999 sont utilisées par l'Insee pour les estimations d'emploi. Elles sont expertisées au sein du dispositif [Epure](#) de l'Insee.

L'Insee interroge également directement certaines **grandes entreprises nationales** sur l'évolution de leurs effectifs : La Poste, France Télécom, EDF, GDF, SNCF et RATP.

Les statistiques sur **l'emploi intérimaire** sont élaborées par la Dares à partir des déclarations mensuelles des entreprises de travail temporaire adressées à Pôle emploi, mais également, depuis le deuxième trimestre 2016, à partir des déclarations sociales nominatives (DSN) pour plusieurs grandes entreprises de travail temporaire. L'indicateur utilisé est l'évolution du nombre moyen de contrats en cours pendant les cinq derniers jours ouvrés du mois. Au moment de l'estimation flash, la Dares calcule une estimation dite « révisée » pour les deux premiers mois du trimestre qui tient compte des relevés de mission transmis tardivement et qui s'appuie sur l'exhaustivité des agences de travail temporaire ayant eu des missions. Pour le dernier mois du trimestre, la Dares calcule un résultat provisoire en appliquant la méthode du « cylindrage » : seuls les relevés des agences ayant eu à la fois des missions le mois provisoire et le mois précédent sont comptabilisés. L'évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire est alors calculée en chaînant l'évolution révisée pour les deux premiers mois et l'évolution provisoire estimée pour le dernier mois du trimestre. Pour la publication 70 jours après la fin du trimestre, l'évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire est calculée en chaînant l'évolution révisée des trois mois du trimestre. Cette évolution trimestrielle est ensuite chaînée aux évolutions trimestrielles précédentes. Ce chaînage est finalement appliqué à la dernière estimation annuelle du nombre d'intérimaires (corrigée de la multi-activité), effectuée par l'Insee.

Pour les estimations d'emploi marchand des particuliers employeurs (secteur TZ), on utilise habituellement des estimations d'évolution d'emploi à partir d'une interpolation des estimations annuelles de fin d'année. Des estimations trimestrielles précoces provenant de la source « Particuliers employeurs » peuvent toutefois être mobilisées pour estimer l'évolution de l'emploi de ce secteur (cette méthode a été utilisée au premier trimestre 2013, la baisse des effectifs de ce secteur ayant été de plus de 5 %).

La méthode

La méthode d'estimation trimestrielle des effectifs salariés comporte deux étapes.

Pour les **trimestres de l'année en cours**, les estimations trimestrielles sont fondées sur les évolutions de l'emploi dans les sources décrites précédemment.

Les estimations trimestrielles d'emploi nationales sont diffusées au niveau A38 de la NAF rév. 2, avec, dans certains secteurs, une déclinaison par secteur A88 (29, 30, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 55, 56). Les séries sont corrigées des variations saisonnières, en appliquant la méthode X13 Arima dans le logiciel Jdemetra+. Chaque trimestre, l'actualisation des coefficients de variations saisonnières conduit à légèrement réviser l'ensemble des séries publiées. Plus précisément, les modèles de correction des variations saisonnières sont recalculés une fois par an, au moment de la publication des résultats du premier trimestre de l'année. Lors des publications relatives aux autres trimestres, les coefficients saisonniers sont révisés à modèles inchangés.

Tous les établissements, y compris ceux qui se créent au cours du trimestre, sont pris en compte, sans distinction de taille.

Pour les **années écoulées**, les séries trimestrielles sont calées sur les estimations annuelles : on s'assure que le niveau d'emploi au 31 décembre est bien égal à celui de ces estimations annuelles. Ces dernières sont en effet par nature plus fiables puisqu'elles couvrent un champ plus large, bénéficient d'un temps de traitement des données plus long, et font l'objet d'une expertise locale approfondie dans les directions régionales de l'Insee.

Depuis septembre 2009, les estimations annuelles sont issues du dispositif Estel (estimations d'emploi localisé) par département, région, statut et secteur d'activité à partir de deux sources principales : les déclarations annuelles de données sociales (DADS) dites « grand format » car elles incluent les effectifs de la fonction publique d'état et les salariés des particuliers employeurs, auxquelles on ajoute les effectifs des non-salariés. Les estimations calculées par Estel sont corrigées de la multi-activité et correspondent à un concept d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT). Ainsi, toute personne ayant

effectué un travail déclaré au cours de la dernière semaine de l'année est comptabilisé dans le niveau d'emploi.

La série d'emploi dans les secteurs non marchands privés ne fait pas l'objet d'un calage annuel sur les données issues d'Estel.

Les versions et révisions des séries

Pour un même trimestre, plusieurs estimations successives sont effectuées.

Au **deuxième mois suivant la fin du trimestre**, une estimation Flash s'appuie sur un premier traitement de l'enquête Acemo, seule source disponible. Les estimations flash, plus fragiles, ne sont publiées qu'au niveau des grands regroupements sectoriels : industrie, construction, tertiaire et ensemble des secteurs DE à MN et RU. Elles ne concernent que les secteurs marchands.

Au **troisième mois suivant la fin du trimestre**, une estimation est réalisée à partir de la source exhaustive Urssaf. Cette estimation est révisée une nouvelle fois au troisième mois après la fin du trimestre suivant, à partir de la même source.

Enfin, un ajustement des résultats trimestriels est effectué lorsque l'on dispose de nouvelles estimations annuelles. Ces dernières concernent à chaque fois les deux dernières années. Les ajustements des résultats trimestriels ont lieu chaque année :

- en **septembre**, pour intégrer les informations statistiques nouvelles des estimations annuelles provisoires;
- en **mars**, pour intégrer les dernières estimations annuelles définitives nationales et localisées obtenues grâce au dispositif [Estel](#).